



CABINET ANTHINEA

Groupe immobilier  Réussite d'Or

Agence **ORPI Anthinea** d'Agde

Boulevard René Cassin – Chemin du Mont St Loup – 34300 AGDE

Tél : 04 67 21 26 07 | Fax : 04 67 94 96 29

anthinea@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE VENDEURS et MANDAT DE RECHERCHE HONORAIRES CHARGE ACQUEREURS

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
De 0 à 25 000€	3.000€ TTC	De 300 001€ à 350 000€	16.000€ TTC
De 25 001€ à 50 000€	5.000€ TTC	De 350 001€ à 400 000€	18.000€ TTC
De 50 001€ à 75 000€	6.000€ TTC	De 400 001€ à 450 000€	20.000€ TTC
De 75 001€ à 100 000€	7.000€ TTC	De 450 001€ à 500 000€	23.000€ TTC
De 100 001€ à 125 000€	8.000€ TTC	De 500 001€ à 550 000€	26.000€ TTC
De 125 001€ à 150 000€	9.000€ TTC	De 550 001€ à 600 000€	29.000€ TTC
De 150 001€ à 175 000€	10.000€ TTC	De 600 001€ à 650 000€	32.000€ TTC
De 175 001€ à 200 000€	11.000€ TTC	De 650 001€ à 700 000€	35.000€ TTC
De 200 001€ à 225 000€	12.000€ TTC	De 700 001€ à 800 000€	38.000€ TTC
De 225 001€ à 250 000€	13.000€ TTC	De 800 001€ à 900 000€	41.000€ TTC
De 250 001€ à 275 000€	14.000€ TTC	De 900 001€ à 1 000 000€	45.000€ TCC
De 275 001€ à 300 000€	15.000€ TTC	À partir de 1 000 001€	49.000€ TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 22 Décembre 2020

www.orpi-anthinea.com

ORPI Anthinea Neuf

Siège social : 21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 01 46 83

asales@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES VENTE DE NEUF A LA CHARGE DU VENDEUR

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

Réf. de l'annonce	Programme	Redevable des honoraires	Honoraires
23891	Iconic	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25721	Le Parc des Cyclades	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25343	Le Mas des Arènes	Vendeur	4,8% TTC sur le net promoteur
25343	Les Mazets du Puech	Vendeur	4,8% TTC sur le net promoteur
25571	La Réserve	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25324	Le Botanique	Vendeur	7.2 % TTC sur le prix de vente TTC
25558	Emporia	Vendeur	4,8 % TTC du prix de vente TTC
24876	Air Marin	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25343	Le Boréal	Vendeur	4.8% TTC sur le prix de vente TTC
24996	Le Millésime	Vendeur	5% TTC sur le prix de vente TTC
25688	Les Amandiers	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25721	Ode Marine	Vendeur	4.8% TTC sur le prix de vente TTC
25721	Douceur Marine	Vendeur	4.8% TTC sur le prix de vente TTC
25599	Maison Bourguet	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25555	Villa Rosalia	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25548	Central Station	Vendeur	5% TTC sur le prix de vente TTC
25343	Le Clos de la Margeride	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25452	La Palmaria	Vendeur	7,2% TTC sur le prix de vente TTC
25429		Vendeur	9 000€ TTC forfaitaire
25721	Maona	Vendeur	4,8% TTC sur le prix de vente TTC
25636	Archipel	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC
25452	Felicita	Vendeur	7,2% TTC sur le prix de vente TTC
25693	Perlea	Vendeur	7.2 % TTC sur le prix de vente TTC
25254	Villa Horizon	Vendeur	6% TTC sur le prix de vente TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire. *Honoraires au 10 Juin 2021*

ORPI Anthinea Commerces

Siège social : 21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineapro@orpi.com

COMMERCES ET ENTREPRISES

VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels,
Immeubles de rapport et Terrains**

HONORAIRES SUR LE PRIX NET VENDEUR A LA CHARGE DU VENDEUR

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégué de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 21 septembre 2021.*

8 % HT Soit 9.60 % TTC	7 % HT Soit 8.40 % TTC	6 % HT Soit 7.20 % TTC
< 50 000 €	De 50 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

CESSION

**Fonds de commerce,
HONORAIRES SUR LE PRIX NET VENDEUR A LA CHARGE DU VENDEUR**

Cessions de droits sociaux

HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE

*Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas de délégué de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires au 21 septembre 2021.*

8 % HT Soit 9.60 % TTC	7 % HT Soit 8.40 % TTC	6 % HT Soit 7.20 % TTC
De 0 € à 100 000 €	De 100 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

8 % HT Soit 9.60 % TTC + 24% HT du loyer HT annuel	7 % HT Soit 8.40 % TTC + 12% HT du loyer HT annuel	6 % HT Soit 7.20 % TTC + 10% HT du loyer HT annuel
< 50 000 €	De 50 000 € à 200 000 €	Au-dessus de 200 000 €

Estimation Immobilière (fonds de commerce, murs commerciaux) : 250 € TTC

ORPI Anthinea Gestion - Location

Siège social : 21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineagestion@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Pack premium (7,2 à 9,6% TTC des sommes encaissées selon critères remplis) qui comprend : Gestion courante.
Critères : construction après 2000, bien hors copropriété, plusieurs lots confiés, quittancement mensuel supérieur à 750€ par lot.

0 critère : **9,6 % TTC**, 1 critère : **8,4 % TTC**, 2 critères : **7,6 % TTC**, 3 critères et plus : **7,2 % TTC**

Logement neuf : **7,2 % TTC**

Pack tranquillité (montant pack premium + **2,4 % TTC** des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyersimpayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement.

Pack sérénité (montant pack premium + **4% % TTC** des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante + Loyersimpayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement + Vacance locative.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Plafonnés à un mois de loyer HC par partie)

Frais d'entremise : jusqu'à 199 € charge propriétaire

Honoraire de location :

- 15 euros TTC/m² pour les zones très tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 12 € et Etats des lieux 3 €,

- 13 euros TTC/m² pour les zones tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 10 € et Etats des lieux 3 €,

- 11 euros TTC/m² pour les zones non tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 8 € et Etats des lieux 3 €.

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1^{er} mai 2021

ORPI Anthinea Gestion - Location

21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineagestion@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES ANNEXES

Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : Offert

Frais de correspondance pour tout bailleur/locataire qui ne veulent pas recevoir ses communications par mail : 4 € TTC / mois

Ouverture d'un dossier sinistre, remise dossier à huissier, avocat : 120 € TTC

Clôture de dossier et restitution d'archive : 240 € TTC par dossier

Vacation horaire : 72 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres taches non incluses dans le mandat de gestion).

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1^{er} mai 2021